

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 décembre 2017

N°291/12/2017 : BUDGET PRIMITIF 2018 - ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.

Etaient présents : 31

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALON

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALON

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN



**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Madame le Maire, rappelle que par convention de délégation de service public approuvée par délibération du 28 novembre 2011, la Ville de Montauban a confié à la société dénommée Gestion pour l'Environnement de Montauban, GEM, (filiale du groupe SAUR) l'exploitation du service public de l'assainissement collectif et non collectif à compter du 1^{er} février 2012, dans le cadre d'un affermage.

Vu la délibération n°238 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 23 Novembre 2017

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet du Budget Annexe primitif 2018 du budget assainissement collectif présente les masses suivantes :

Section d'exploitation :

Dépenses et Recettes équilibrées à 2 425 555 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes équilibrées à 3 445 431 €

Soit un budget total de 5 870 986 €

Ce projet 2018 repose notamment sur les éléments suivants :

En Section d'exploitation :

En Dépenses :

Il s'agit principalement des frais liés au fonctionnement de la direction de l'eau et de l'assainissement dont les charges de personnel pour 100 000 €.

Les intérêts d'emprunt s'élèvent quant à eux à 103 000 €.

En Recettes :

La redevance versée par le délégataire est estimée à 1 935 555 € HT.

Par ailleurs, il est à noter que le prix de l'assainissement passera à 1.4394 € HT/m3 (contre 1,3893 € HT/m3 en 2017) pour la part variable.

Il n'y a pas de part fixe sur l'assainissement.

En Section d'investissement :

En Dépenses :

Les gros équipements restent sous maîtrise d'ouvrage communale. Les principaux projets sur 2018 sont :

Réhabilitation des ouvrages et postes de refoulement et réseaux (renforcement des réseaux de refoulement et groupes de pompes chemin Saint Pierre, Chemin de Rossignol, etc.) : 610 000 € HT

Travaux sur réseaux : 2 295 000 € HT (principalement le renouvellement du réseau avenue de Mayenne, le boulevard Edouard Herriot, rue Fourchue, rue du Lycée, travaux de réhabilitation des réseaux sur le secteur de Bas-Pays pour limiter les intrusions d'eaux parasites, etc...)

Remboursement du capital de la dette : 332 431 €

En Recettes, l'emprunt d'équilibre est estimé à 1 448 046 €.

Au final, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe de l'assainissement collectif présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2018

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	94 410	70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	120 000
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	100 000	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	185 000
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 000	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 935 555
		022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	1 000			
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	61 260			
		66	CHARGES FINANCIERES	106 500			
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	60 000			
		Total Dépenses Réelles Exploitation		428 170	Total Recettes Réelles Exploitation		2 240 555
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	398 385			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 599 000	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	185 000
		Total Dépenses Ordre Exploitation		1 997 385	Total Recettes Ordre Exploitation		185 000
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		2 425 555	TOTAL RECETTES EXPLOITATION		2 425 555	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	332 431	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 448 046
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20 500			
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 500			
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 905 000			
	Total Dépenses Réelles Investissement		3 260 431	Total Recettes Réelles Investissement		1 448 046	
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	185 000	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 599 000
		Total Dépenses Ordre Investissement		185 000	Total Recettes Ordre Investissement		1 997 385
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		3 445 431	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		3 445 431		

TOTAL DEPENSES	5 870 986	TOTAL RECETTES	5 870 986
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Considérant que le Budget Primitif 2018 – Annexe de l'Assainissement Collectif, dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif annexe Assainissement Collectif pour 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2017

De sa publication et/ou notification le :

26 DEC. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

